



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 NOVEMBRE 2024 -

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ISSOIRE** Marie-Hélène, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Étaient excusées : Mme **DA MOTA** Christelle et M. **DUVERGER** Christian.

Date de convocation : le 8 novembre 2024 Affiché en mairie : le 8 novembre 2024	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 11
M. BANVILLE Patrice a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-46 (14/11)

Sorégies : autorisation de signature de la convention de mécénat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de SORÉGIES une proposition de Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SORÉGIES, au bénéfice de la Commune de Bouresse, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2024.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 1er août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Après avoir procédé à la lecture de la convention, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de Mécénat avec SORÉGIES ainsi que le cerfa n°11580*04.

N° 2024-47 (14/11)

CNP Assurances : renouvellement du contrat pour 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la CNRACL.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an et arrive à échéance au 31 décembre 2024, Monsieur le Maire demande donc de statuer sur son renouvellement.

Il prendrait effet à compter du 1er janvier 2025 pour se clôturer le 31 décembre 2025.

Le taux de la prime pour l'année précitée est fixé à : Agents CNRACL 4,97%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ adopte les conditions générales et les conditions particulières du contrat CNP version 2025 pour les agents affiliés à la CNRACL,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP assurances.

N° 2024-48 (14/11)

CCVG : convention partenariat CPA Lathus pour Bons Vacances 2025

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 16 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, et 1 voix CONTRE :

- ✓ autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2025 avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA ;
- ✓ autorise de rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

N° 2024-49 (14/11)

Avis sur projet agrivoltaïque

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un projet de parc agrivoltaïque, la commune a été sollicitée par la société VALOREM (RCS 395.388.739) en vue de lui accorder :

- la possibilité de procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc agrivoltaïque présentés par la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait.
- Sur les chemins ruraux et voies communales, et sur toutes parcelles communales, (i) le passage (en chemin, en plateforme et/ou en virage), pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, (ii) les zones anti-masque (préservation du potentiel solaire du site), (iii) le passage des câbles électriques enterrés, et (iv) l'implantation, ainsi l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire interpelle et souligne l'importance de la remise en état des chemins et voies communales après passage de tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues et le passage des câbles électriques enterrés dans les accotements.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc agrivoltaïque dont l'électricité produite serait injectée sur le poste de livraison des éoliennes de Saint-Secondin (86).

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Considérant l'implantation proposée sur une zone faiblement urbanisée et donc faiblement habitée ;

Considérant que les travaux de raccordement au poste n'impacteront pas la voirie communale, et qu'au besoin seul des travaux dit de fonçage seront autorisés ;

Considérant le respect de critères esthétiques et environnementaux ;

Considérant enfin que l'aspect paysager existant (haies végétales) sera conservé et maintenu dans le temps ;

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- ✓ autorise la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque,

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc photovoltaïque présentés par la société VALOREM, ou toute société qui s’y substituerait,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer avec la société VALOREM, ou toute société qui s’y substituerait, (i) toute promesse de bail et de servitudes (accès, plateforme, virage, câbles, zone anti-masque, zone de travaux, etc), ainsi que (ii) tout bail emphytéotique et (iii) tout acte de constitution de servitudes nécessaires à l’implantation du parc photovoltaïque, sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.

N° 2024-50 (14/11)

Tarifs 2025 des salles municipales

Monsieur le Maire rappelle les tarifs location des salles communales et expose au conseil municipal qu’il a lieu de les réévaluer. Il propose :

SALLE DES FETES	Commune	HORS Commune
Salle des Fêtes (par contrat)	130 €	320 €
Salle des Fêtes AVEC cuisine	150 €	360 €
Salle des Fêtes AVEC cuisine ET vaisselle	210 €	420 €
Cuisine seule (uniquement pour les Associations)	46 €	
Vaisselle seule (uniquement pour les Associations)	41 €	
Sonorisation (avec dépôt de 800€ de caution)	85 €	
Montant du chèque de CAUTION	500 €	
Montant du chèque de MENAGE NON CONFORME (*)	100 €	
MAISON DES ASSOCIATIONS		
	Commune	HORS Commune
Maison des Associations (week-end)	85 €	170 €
Maison des Associations (journée = 24h or w-e)	60 €	115 €
Maison des Associations (1/2 journée)	46 €	93 €
Sonorisation (avec dépôt de 400€ de caution)	20 €	
Montant du chèque de CAUTION	300 €	
Montant du chèque de MENAGE NON CONFORME (*)	50 €	

(*) Le locataire sera informé dans la semaine suivante de l’encaissement ou non du chèque pour ménage non conforme.

Toute demande de réservation devra se composer du formulaire (disponible sur demande) dûment complété et signé, d’une attestation d’assurance en Responsabilité Civile et des chèques de garantie (voir ci-dessus).

Un état des lieux entrant et sortant sera fixé à chaque location.

Chaque association communale bénéficie de 2 gratuités de la salle des fêtes par an. Le 31 décembre est aussi réservé à titre gratuit quel que soit l’association communale qui y organise un réveillon.

En ce qui concerne le matériel de sonorisation, la location sera autorisée à la condition expresse que le locataire, sans être un professionnel, sache utiliser ce genre de matériel qui ne peut pas être laissé entre toutes les mains. Il sera procédé au moment de l’état des lieux entrant à une démonstration de mise en marche, puis lors de l’état des lieux sortant à un contrôle pour s’assurer du bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- ✓ décide de fixer les tarifs de location des salles communales tels qu’ils ont été proposés. Ceux-ci seront applicables au 1er janvier 2025.

N° 2024-51 (14/11)

Tarifs 2025 des services périscolaires

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des prestations afin de les ajuster au mieux à l'évolution du coût de la vie ;

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour les services périscolaires à compter du 1er janvier 2025 :

	Année 2020	Année 2021	Année 2023	Année 2024	Année 2025 PROPOSITIONS
CANTINE : prix du repas Enfant	2,68 €	2,70 €	2,80 €	3,00 €	3,00 €
CANTINE : prix du repas Adulte	3,30 €	3,35 €	3,50 €	3,70 €	3,80 €
GOUTER : prix par enfant	0,52 €	0,55 €	0,70 €	0,75 €	0,80 €
GARDERIE : prix à la demi-heure	0,90 €	0,92 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ adopte les tarifs tels que proposé par Monsieur le Maire,
- ✓ dit que l'imputation de cette recette se fera sur l'article 7067.

N° 2024-52 (14/11)

MJC 21 : proposition de convention pour l'animation du CLAS 2024/2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de prestation de service pour l'animation et l'encadrement du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour l'année scolaire 2024-2025, proposée par la MJC 21. Cette convention concerne 8 jeunes de la commune identifiés en priorité par l'équipe éducative du collège Louise Michel.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'animation CLAS et demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise le Maire à signer la Convention de Prestation de Service « CLAS » telle que présentée au cours de la séance et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

- ✓ Rue des Platanes : une réunion a eu lieu le 25 octobre avec l'agence Scale et les différents concessionnaires. Il en ressort qu'une investigation du réseau d'eau pluviale sera nécessaire. Le département ne pourra programmer la réfection de la voirie que fin d'année 2026 voire 2027. Nous n'avons pas reçu les résultats du comptage demande sur cette voie.
- ✓ Rue de la Liberté :
 - Dossier 1 : une étude hydrologique a été demandé par le Département. L'inspection des lieux a été faite le 31 octobre. Les résultats nous seront transmis fin novembre
 - Dossier 2 : il nous a été signalé des problématiques récurrentes d'évacuations des eaux de pluies ruisselantes de la chaussée. Il s'avère que les bordures de trottoirs ont été supprimées lors de travaux antérieurs et que le niveau du propriétaire est en dessous de la chaussée (fond servant), d'où les inondations.
- ✓ Travaux de voirie : les travaux sur le lieu-dit le Poiroux et devant l'atelier municipal du champ de foire sont finis. La réalisation s'est bien passée et le résultat conforme aux attentes.
- ✓ Hangar en brandes : des devis ont été sollicités pour envisager un déplacement vers le site de l'étang communal.
- ✓ Abribus : a la demande de familles, il a été réalisé par le service technique un abribus aux Ages.
- ✓ Cité Bellevue : des devis ont été réceptionnés pour la réfection de la voirie.
- ✓ CCVG : nous avons assisté à la réunion de secteur de la CCVG le 8 novembre. Considérant les nombreuses reprises d'ouvrages d'arts et de ponts sur l'année 2024 (suite aux intempéries) très peu de travaux de voirie seront engagés sur 2025 ; il n'y a plus de crédits disponibles.

2/ Bâtiments :

- ✓ Epicerie : Le Maire informe avoir reçu mi-octobre les interlocuteurs du secteur de la COOP ; ils ne sont pour le moment pas favorables à une résiliation de bail. Puis à nouveau à la mi-novembre avec un potentiel repreneur. Tout s'accélère : la coop envisage la cession du fond de commerce (avec matériels) si un contrat de grossiste (et pas d'approvisionnement comme auparavant) est engagé avec les éventuels repreneurs. Il n'y aurait du coup plus d'enseigne COOP et la commune devrait engager des travaux dans la réserve et de renouvellement de matériel (surtout pour le froid).
- ✓ Biens Charpentier : des travaux de reprise de gouttières ont été exécutés afin de résoudre les problèmes d'infiltrations. Les plans de l'existant ont été faits à partir d'un relevé de l'architecte et nous ont été transmis.
- ✓ Ecole : les gouttières et tubes de descentes côté cour sont défectueuses ; un devis est en cours. Le sol amortissant de la cabane est abimé ; il faudra prévoir son renouvellement.
- ✓ Maison des Associations : le chauffe-eau a été changé.
- ✓ L'entretien annuel des chaudières des bâtiments a été réalisé.

3/ Espaces publics :

- ✓ Plantation Haies : la plantation de haies prévues par la CCVG est programmée pour janvier – février ; il convient en amont de définir précisément l'implantation avec notre service technique afin de préparer le terrain.
- ✓ Ancienne station : Les lycéens de Thuré ont été reçu le 8 octobre, après une visite sur place ils s'engagent à nous transmettre diverses propositions d'aménagement du site.
- ✓ Programme FRANCE MOBILE - DCC : Dispositif de Couverture Ciblée : la Commune de Bouresse a été retenue pour recevoir un pylône de téléphonie mobile (couvert par 4 opérateurs). Suite à la visioconférence avec les services de l'Etat, l'opérateur Free mobile, désigné pour mettre en œuvre l'opération et le chantier sur notre commune a été reçu. Une visite technique du site retenu est fixée le 15 novembre.
- ✓ Boulodrome : une réunion avec la CCVG et l'association de Pétanque a eu lieu le 6 novembre ; il s'avère que la communauté de communes, compétente dans le domaine sports & loisirs ne pourra pas répondre favorablement au projet. Déjà de nombreux dossiers d'engagés d'ici fin 2026.
- ✓ Eglise : les travaux d'étanchéité de la toiture ont été réalisés. Les travaux intérieurs de reprise d'enduits le seront début 2025.
- ✓ Lagune de la Ferbouchère : Eaux de Vienne mène actuellement un programme de réhabilitation générale de cette infrastructure.

4/ Jeunesse Animation :

- ✓ Conseil d'Ecole : les élus ont participé au conseil d'école du 5 novembre. Il en ressort un problème de répartition des effectifs (la classe des petits est surchargées). Il est envisagé un basculement des CP dans la classe CE-CM pour l'année prochaine ; mais cela induit une classe à 5 niveaux. Considérant les propos de parents, il conviendrait de transmettre une note à l'ensemble des parents sur les dépenses engagées par la commune pour l'Ecole. Certains ne savent pas ce que finance la commune (les services périscolaires (cantine, garderie, goûter) & le personnel, TAP, travaux d'entretien des bâtiments et leurs consommations (eaux, fuel, électricité), le financement des déplacements (sorties scolaires, piscine, voyage scolaire), les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique, les cadeaux de Noël et les remises de prix de fin d'année....

Concernant l'année scolaire prochaine un sondage sur l'aménagement du temps scolaire sera transmis aux familles.

Conformément à la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, l'inspection académique a ciblée l'école pour participer au dispositif d'évaluation des écoles du 1^{er} degré. Celle-ci permet de poser et valoriser toute l'organisation et prend en charge la totalité des temps de l'enfant. Ceci induit une participation de la commune. Les 4 axes travaillés seront les suivants :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- le bien-être de l'élève et le climat scolaire ;
- les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Les élus sont sollicités pour intégrer le programme des réunions fixées les 19 et 26 novembre ainsi que 3 décembre.

Le projet d'école de cette année est axé sur la thématique du cirque, en sachant que la MJC 21 a été intégré au projet dans le cadre des TAP.

✓ Repas des Aînés : L'année dernière, beaucoup ont apprécié le décalage du repas en avril et considérant l'indisponibilité de notre traiteur local : le repas des aînés est fixé au 22 mars 2025. Il sera proposé sur place de participer à un sondage de préférence entre décembre ou printemps pour les prochaines éditions. La boîte en chocolat pour les non participants est abolie (sauf pour les personnes placées en ehpad).

✓ Aire de Fitness : L'installation est terminée et conforme aux attentes.

✓ Contrat CLAS : le dispositif est reconduit. Les inscriptions ont eu lieu le 4 novembre et la 1^{ere} session est programmée le lundi 18 novembre. Un seul enfant est inscrit ; une nouvelle campagne d'information sera faite par la mairie.

✓ Animations : La municipalité a cette année encore participé aux mouvements nationaux d'Octobre rose et Movember. Les décors de fin d'année seront installés début décembre.

Informations et questions diverses

Urbanisme : pour information le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été adopté au sein de la CCVG et est applicable sur la commune depuis le 4 novembre. Il a aussi été adopté des délibérations liées au DPU (Droit de Préemption Urbain), au ravalement de façade et l'édification de clôture.

Bulletin municipal : il est décidé de reprendre notre prestataire local pour l'édition 2024-2025 en lui demandant une approche graphique différente.

Parcelle C.569 : considérant les devis d'abatage et débardage les élus s'accordent pour transmettre au propriétaire une proposition d'acquisition de ladite parcelle à hauteur de 5.000 € TTC. Les frais de notaire incombent à l'acheteur.

Tour de tables des conseillers

Agnès Bernard transmet un retour de clients de la boulangerie. Il s'avère que tous les problèmes de la boulangerie seraient de la faute de la mairie (terminal CB défaillant, installation vieillotte). C'est en tout cas ce qui a été entendu sur place. Elle confirme une dégradation du service et des produits de la boulangerie.

Marie-Hélène ISSOIRE revient sur la pose des numéros de maison. Elle signale une irrégularité dans le lieu-dit de la Miettrie.

Agenda :

Jeudi 12 décembre à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 20 décembre à 19h : soirée de fin d'année

Samedi 18 janvier 2025 à 17h : Vœux de la municipalité (Salle des Fêtes)

Jeudi 23 janvier 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (à confirmer / voir astreintes)

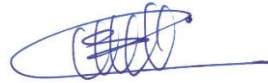
L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 22 heures.

Le Secrétaire de Séance,



Patrice BANVILLE

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU